

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 23 février 2017

**SEANCE N° 73**

### **Procès-verbal**

Le conseil d'administration de l'ENSTA ParisTech s'est réuni le 23 février 2017 à 14h, en salle du conseil – 828, boulevard des maréchaux à Palaiseau (Essonne), sous la présidence de **Monsieur Didier BRUGERE**.

Les administrateurs, membres du conseil, ou leurs représentants, dont les noms figurent ci-dessous, étaient présents :

Monsieur **Jean-François RIPOCHE**, représentant la directrice de la stratégie de la direction générale de l'armement,

Madame **Florence PLESSIX**, adjointe au directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement, représentant le directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement

Monsieur **François BOUCHET**, directeur général de l'Ecole polytechnique

Madame **Line BONMARTEL-COULOUME**, sous-directrice des affaires économiques, fiscales et internationales, représentant le directeur des affaires financières du ministère de la défense

Monsieur **Arnaud LECOEUCE**, directeur de Projet au sein de la Direction Recherche et Développement de PSA Peugeot-Citroën

Madame **Pascale GRASSET**, vice-présidente développement et stratégie d'Alstom Transport

Madame **Chantal BONNEFOY**, représentant le Contrôle budgétaire régional.

Madame **Valérie DESDEREDJIAN**, directrice gestion finances de la direction des services partagés d'EDF

Monsieur **Aurélien ARNOUX**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Richard LE GOFF**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Jean-Michel BJAÏ**, représentant du personnel de l'ENSTA ParisTech

Madame **Anne-Lise GLOANEC**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Benjamin CHABANNE**, représentant des étudiants de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Paul ROSANE**, représentant des étudiants de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Emmanuel CAQUOT**, chef de la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, représentant le ministre chargé de l'industrie

Madame **Olga LEFEVRE-PESTEL**, adjointe au sous-directeur des gens de mer et de l'enseignement maritime, représentant le ministre chargé de la mer

Ont assisté à la séance :

Monsieur **Jean-Christophe GIOCANTI**, agent comptable de l'ENSTA ParisTech

Madame **Elisabeth CREPON**, directrice de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Pascal PINOT**, représentant de la tutelle DGA

Etaient également présents :

Madame **Nathalie BRANGER**, directrice des relations internationales et des partenariats entreprises de l'ENSTA ParisTech

Madame **Florence TARDIVEL**, directrice du développement et de la communication de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Xavier GANDIOL**, secrétaire général de l'ENSTA ParisTech

Monsieur **Patrick MASSIN**, directeur de la Formation et de la recherche de l'ENSTA ParisTech

Excusés :

Monsieur **Dominique MOCKLY**, président d'ENSTA ParisTech Alumni

Monsieur **Hervé BLOND**, chef du bureau des établissements publics du service du contrôle budgétaire et comptable auprès du ministère de la défense, représentant le ministre chargé du budget

Monsieur **Laurent CATOIRE**, représentant du personnel d'enseignement et de recherche de l'ENSTA ParisTech

Mademoiselle **Adèle PASS-LANNEAU**, représentant des étudiants de l'ENSTA ParisTech

Madame **Elisa SAYROL CLOLS**, vice-rectrice pour les relations institutionnelles de l'Université Polytechnique de Catalogne

Madame **Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL**, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, représentant le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Monsieur **Patrick PUYHABILIER**, directeur de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne

Après avoir fait le point des membres présents et excusés, **le Président** ouvre la séance en accueillant **François BOUCHET**, nouveau directeur général de l'Ecole polytechnique, **Adèle PASS-LANNEAU** et **Paul ROSANE**, représentants des étudiants, qui intègrent le Conseil d'administration.

Les 5 personnalités qualifiées, **Arnaud LECOEUICHE**, **Elisa SAYROL-CLOS**, **Pascale GRASSET**, **Valérie DESDEREDJIAN** et **Didier BRUGERE**, sont reconduites pour un deuxième et dernier mandat de trois ans.

Cette fin de premier mandat est l'occasion pour **Didier BRUGERE** de faire part de son sentiment sur la période écoulée qu'il qualifie de période de construction stratégique, avec notamment l'installation à Palaiseau et l'association avec l'Ecole polytechnique. La signature du contrat d'objectifs et de performance constitue la concrétisation de cette phase de construction stratégique. Elle ouvre la voie d'une nouvelle période de 5 ans qui sera avant tout opérationnelle, puisqu'il s'agira de mettre en œuvre le nouveau contrat d'objectifs et de performance.

En l'absence de demande de déclaration liminaire, **le Président** passe au premier point de l'ordre du jour.

## **1 - Approbation du projet de procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2016**

**Le Président** sollicite les éventuelles observations des membres du Conseil. Aucune observation n'étant émise, la délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

<p><i>Le Conseil d'administration approuve en séance le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 octobre 2016.</i></p>
---

## **2 - Faits marquants**

Parmi les nombreux faits marquants, **Florence TARDIVEL**, insiste plus particulièrement sur la publication du palmarès de la revue L'étudiant, qui confirme le positionnement de l'ENSTA ParisTech parmi les 10 plus grandes écoles d'ingénieurs françaises avec une 5<sup>ème</sup> place pour l'excellence académique et une 4<sup>ème</sup> place pour son ouverture internationale.

L'Ecole poursuit le renforcement de ses relations avec les entreprises : Renault via le parrainage de promotion, DCNS lors du salon Euronaval, EY dans le cadre du renouvellement de la convention de mécénat de compétences, mais également plus de 31 entreprises lors de la journée métiers du 26 janvier 2017 (conférences, entretiens simulés).

Les partenariats académiques s'intensifient également : signature d'une convention avec d'une part l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (UVSQ) et d'autre part l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM).

**Florence TARDIVEL** met ensuite en valeur les étudiants récompensés pour leurs projets de recherche ou de fin d'études et chacun des laboratoires de l'Ecole pour les nombreux résultats obtenus. Elle signale également à travers la présentation de deux nouveaux outils numériques (comptable et paie) la poursuite des actions de professionnalisation des fonctions support.

Sans oublier les événements culturels et sportifs montrant le dynamisme de l'Ecole, **Florence TARDIVEL** souligne la qualité de la cérémonie de remise des diplômes organisée pour la

deuxième année consécutive dans le grand amphi Poincaré de l'Ecole polytechnique pour la cérémonie proprement dite puis dans le Grand Hall de l'ENSTA ParisTech pour la soirée qui s'en est suivie.

Enfin, il est rappelé la signature par le ministre de la défense le 14 décembre 2016 du contrat d'objectifs et de performance (COP) de chacune des Ecoles sous tutelle de la DGA.

### **3 - Stratégie :**

#### **3.1 - Association X/ENSTA – bilan actions 2016 (information)**

Le **Président** présente la fiche retraçant, par domaines, les actions réalisées en 2016 au titre de l'association, qui montrent la dynamique de cette association. Il remercie et félicite l'ensemble des équipes des deux Ecoles pour leur mobilisation.

Un point de situation plus complet sera présenté lors du Conseil d'administration du mois de juin.

#### **3.2 - Université Paris Saclay (information)**

**Elisabeth CREPON** rappelle que l'évaluation de l'Idex a conduit à la prolongation de la phase probatoire de 18 mois. Des travaux ont été initiés au niveau du Conseil des membres pour répondre aux recommandations du jury international permettant de conserver le financement associé à l>IDEX. Ils ont débouché sur une feuille de route (un « bleu ») présentée en conseil des ministres le 14 décembre 2016, précisant les modalités de fonctionnement de l'Université.

Il reste à définir les modalités de mise en œuvre de cette feuille de route. Un groupe de travail composé de 7 responsables d'établissement (G7) est chargé de mener une réflexion sur l'architecture (« cœur intégré ») de l'Université cible. Le résultat est attendu pour mars 2017.

**Elisabeth CREPON** informe le Conseil de la position du ministre de la défense sur ce dossier. Il a précisé que si les écoles sous tutelle de la défense n'ont pas vocation à intégrer le « cœur intégré » de l'Université, elles restent membre de la COMUE.

### **4 - Opérations :**

#### **4.1 - Contrat d'objectifs et de performance 2017-2021 – Mise en place des actions (information)**

**Elisabeth CREPON** rappelle la structure du COP avec ces 7 objectifs stratégiques et 27 actions. Elle présente les conditions selon lesquelles la mise en œuvre de ce contrat sera assurée.

Il s'agit de capitaliser sur l'approche collaborative mise en œuvre pour l'évaluation HCERES et l'élaboration du COP, mais également d'établir un tableau de suivi des indicateurs et jalons dont le contenu sera finalisé dans le cadre d'un séminaire de direction dédié.

Une restitution de ces travaux sera réalisée en CODIR et en COMER élargi pour une appropriation par l'ensemble de l'établissement

Les objectifs prioritaires pour 2017 sont fixés : la démarche qualité, la politique de communication, la valorisation de la vie et l'engagement étudiant, la promotion de la recherche partenariale, le développement de la dimension européenne du développement international de l'Ecole et le projet social de l'établissement.

**Elisabeth CREPON** précise enfin que des moyens spécifiques vont être mis en place s'agissant d'une part du pilotage de la démarche qualité, avec le recrutement d'un responsable qualité au sein de l'établissement et d'autre part du volet développement intégrant l'accompagnement de la recherche partenariale, qui devrait aboutir à adapter la répartition des missions et des moyens dédiés au sein de l'Ecole.

Enfin, il est nécessaire de se doter d'outils de pilotage et de suivi du COP spécifiques à chaque action et indicateur. Ces outils sont en cours d'élaboration, une première version est présentée en séance.

**Emmanuel CAQUOT** s'interroge sur le positionnement d'Armines dans le cadre des réflexions sur la recherche partenariale. **Elisabeth CREPON** indique que les discussions avec la direction d'Armines sont en cours et qu'il conviendra effectivement de définir une position harmonieuse et efficace avec l'ensemble des parties prenantes, dont la plateforme de valorisation commune avec l'Ecole polytechnique et le CNRS.

S'agissant des actions prioritaires du COP 2017/2021, le **Président** en souligne particulièrement trois : la démarche qualité, le développement des relations partenariales avec les industriels et la réflexion sur l'image de l'Ecole. Il demande que lors de chaque Conseil un point de situation soit fait sur ces 3 thématiques.

#### **4.2 - Bilan du PPP après bientôt 5 ans de fonctionnement (information)**

**Elisabeth CREPON** rappelle aux membres du Conseil d'administration que les locaux dans lesquels s'est installée l'Ecole en 2012 ont été construits dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP). Il a semblé important, 5 ans après cette installation, de faire un point de situation avec l'ensemble des acteurs concernés : Génécomi, le consortium propriétaire des locaux, Engy Cofély qui assure au nom du propriétaire la maintenance des locaux, le Service d'infrastructure de la défense (SID), représentant l'Etat, en tant que maître d'ouvrage et financeur du projet.

Après avoir rappelé les principes généraux d'un PPP, Monsieur **AUVRAY** (Génécomi) précise la structure contractuelle qui régit celui de l'ENSTA en particulier : une convention de bail fixant les conditions de financement, de construction, et d'entretien maintenance des ouvrages, accompagnée d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) accordée par l'Etat au titulaire de la convention (Génécomi), constitutive de droit réel sur le terrain mis à disposition.

Le consortium Génécomi, filiale de la Société Générale est constitué d'un financeur (Société générale), d'un promoteur immobilier (Sogeprom) pour la phase de construction et d'un mainteneur (Engy Cofély) pour la phase d'exploitation (30 ans).

Le coût total de la construction s'élève à 129 M€ dont 101 M€ de travaux et 34 M€ de frais financiers intercalaires (commissions, intérêts de préfinancement et de préfinancement de la TVA).

A la mise à disposition, le 29/06/2012, une opération de couverture de taux a été mise en place (taux comprenant la marge fixé à 4.64%).

L'Ingénieur en Chef **TURIN**, représentant du SID, précise les modalités de financement du projet : pendant la phase d'exploitation, l'Etat Français verse à Génécomi des loyers trimestriels qui sont reversés à la Société Générale (Loyer financier et Commission de gestion) et Engie Cofely (Loyer Maintenance et GER) pour un montant annuel d'environ 10 M€ sur 30 ans, soit un coût total de l'ordre de 350 M€.

Le contrat prévoit un plan de gros entretien et de renouvellement (GER) permettant d'assurer le maintien en condition opérationnelle des bâtiments. Ce plan, assorti d'une enveloppe budgétaire contractualisée (environ 13 M€), est établi par le titulaire sur 50 ans (30 ans d'exploitation + 20 ans), révisé tous les 6 ans et suivi annuellement. Il couvre 100% des locaux, équipements et installations, mobiliers et finitions à la charge du propriétaire.

L'IC **TURIN** présente le plan prévisionnel pour les 30 premières années et montre que les premiers gros travaux devraient intervenir après la dixième année d'exploitation, soit en 2022.

Monsieur **FURIA**, directeur des opérations de l'agence ENGIE Cofely, présente l'organisation de l'équipe en charge de l'exploitation des bâtiments, qui comprend la maintenance préventive et corrective, la gestion administrative du contrat, le suivi et le pilotage du plan GER ainsi que la gestion et le suivi des déclarations dommages ouvrages et des GPA.

Une structure de pilotage est mise en place, réunissant l'ensemble des acteurs concernés selon une base mensuelle, trimestrielle et semestrielle. Une revue annuelle du contrat permet de faire le bilan de l'année écoulée et d'aborder les principaux enjeux futurs. La dernière revue s'est tenue le 23 janvier 2017, l'un des enjeux majeurs concerne la gestion du compte GER lorsque d'importantes dépenses vont intervenir dans les prochaines années.

Les prestations et interventions de l'équipe ENGIE Cofely sont encadrées par un mécanisme de pénalités très précis qui permet à l'ENSTA ParisTech de s'assurer une grande qualité de service au quotidien. Les pénalités peuvent potentiellement porter sur l'exploitation des installations, la rapidité de réponse aux demandes d'interventions, la gestion administrative du contrat. Après une phase de démarrage délicate (application d'un taux important de pénalités), tous les moyens de production d'énergie du site de l'ENSTA ParisTech sont désormais opérationnels (géothermie, panneaux solaire, chaufferie). La forte baisse du montant des pénalités imputées à ENGIE Cofely (aucune pénalité sur les deux dernières années) correspond à la montée en compétence de l'équipe et de l'appropriation du contrat et des installations.

Il est noté l'engagement de performance énergétique mis en place afin de suivre les économies réalisées sur les consommations d'énergies (gaz, électricité et eau de ville) et la démarche HQE Exploitation qui atteste de la performance de la gestion du bâtiment en termes de prestations techniques ou de services. Les exigences du référentiel concernent l'énergie, l'environnement (eau, déchets), le confort (olfactif, hygrothermique) et la santé (qualité de l'air et de l'eau). En 2016, l'ENSTA ParisTech a atteint le niveau Excellent.

L'IC **TURIN**, en tant que représentant du maître d'ouvrage, salue la qualité du travail réalisé par l'exploitant et la position responsable de l'ENSTA ParisTech en tant que chargée du contrôle de la prestation au quotidien.

Enfin, et en réponse à la question de la capacité d'adaptation des bâtiments aux besoins nouveaux de l'Ecole, l'IC **TURIN** confirme qu'un dispositif en ce sens est prévu par la convention entre l'Etat et le propriétaire. Au-delà de 30 K€, toute demande de modification fait l'objet d'une étude d'impact technique et financière soumise à l'accord du SID en tant que maître d'ouvrage. L'IC **TURIN** précise que le SID dispose d'un disponible à l'engagement d'environ 3 M€ qui permettrait de lancer relativement rapidement des travaux inférieurs à ce montant. Au-delà, le délai de mise à disposition des crédits rend indispensable une planification des demandes d'évolution.

**Elisabeth CREPON** se satisfait d'une part de l'amélioration significative des conditions de vie au sein de ces nouveaux locaux et d'autre part de cette capacité à faire évoluer ceux-ci en fonction des besoins nouveaux qui peuvent naître dans le cadre du prochain COP, s'agissant notamment de l'augmentation du nombre d'étudiants et le besoin croissant en logements.

**Pascal PINOT** s'interroge sur la nature et le montant des loyers perçus par l'Ecole tels qu'ils apparaissent dans les comptes. **Xavier GANDIOL** rappelle dans un premier temps qu'aucun des flux financiers évoqués dans le cadre de cette présentation ne transite par l'Ecole. Le paiement des redevances se fait directement de l'Etat, et son représentant, vers le consortium. S'agissant des loyers et redevances payés par les occupants de la résidence, l'Ecole ne retient que la

redevance liée aux charges (620 K€/an), les loyers (1.5 M€/an) étant reversés aux comptes de l'Etat.

**Le Président** conclue en soulignant l'efficacité du PPP tant parce qu'il permet à l'Ecole de concentrer les ressources humaines dont il dispose à son « cœur de métier » que par la qualité du service rendu.

## **5 - Affaires financières :**

### **5.1 - Compte financier de l'exercice 2016 (délibération)**

**Jean-Christophe GIOCANTI**, agent comptable de l'Ecole, informe les membres du Conseil d'administration que compte tenu de l'absence de logiciel comptable adapté aux règles définies par le décret de gestion budgétaire et comptable publiques (GBCP), et conformément à un arrêté de juillet 2015, le bilan comptable est présenté cette année encore, et à titre exceptionnel, selon les normes préalables à celles du décret GBCP.

Il présente ensuite les principales données comptables de l'exercice 2016 avec un résultat positif de 459 825,89 euros pour un niveau de recettes et de dépenses relativement stables par rapport à l'exercice précédent, une capacité d'autofinancement à hauteur de 2 624 322,17 euros et un apport au fonds de roulement de 1 670 006,23€.

Le résultat est essentiellement dû à une sous-exécution des dépenses de fonctionnement et un décalage des dépenses d'investissement. S'agissant des produits le montant de la subvention est maintenu au même niveau que 2015 (17.1 M€). Les ressources propres sont en légère hausse, qu'il s'agisse des contrats de recherche, des droits de scolarité, des redevances des occupants de la résidence, mais également de la taxe d'apprentissage.

L'analyse du bilan montre un actif immobilisé net à hauteur de 130 M€ avec une amélioration de la sincérité du bilan du fait de la mise à jour des inventaires physiques et comptables, une augmentation des créances d'exploitation de 1,5 M€, au lieu de 1 M€ fin 2015 et une trésorerie qui se situe à 12,1 M€.

Au passif, il est constaté une augmentation des réserves de 0.5 M€ ce qui les situent à 16,6M€. Les dettes sont stables à hauteur de 2.2 M€ au lieu de 2.3 M€ fin 2015.

### **5.2 - Compte rendu de gestion de l'année 2016 (délibération)**

**Xavier GANDIOL** rappelle en premier lieu le contexte de l'exercice 2016 dont l'objectif principal était de préparer la bascule vers un nouveau logiciel compatible de la norme GBCP tout en « assurant » la gestion 2016 avec un outil non adapté. La fonction financière a donc été particulièrement sollicitée en 2016 avec les résultats suivants. Une continuité de fonctionnement assurée malgré le changement d'outil puisque la gestion 2017 a démarré le 9 janvier 2017, **une situation financière saine** avec des résultats satisfaisants d'un point de vue comptable (cf. compte financier) et une situation des effectifs de la fonction « finance » stabilisée grâce à 4 recrutements entre fin 2016 et début 2017.

Trois points d'attention sont soulignés au titre de la gestion 2016.

La sous-consommation du budget « masse salariale » (1,6 M€) liée à la non saturation du plafond d'emploi (-10 ETPT) qu'il convient toutefois de nuancer du fait d'une part d'une balance des arrivées/départs favorable si l'on prend en compte les effectifs œuvrant au bénéfice de l'Ecole mais non comptabilisés dans les effectifs puisque recrutés par nos partenaires. C'est le cas par exemple du recrutement réalisé par l'Ecole polytechnique, dans le cadre de l'association, au sein de la plateforme de valorisation commune. D'autre part l'Ecole a eu recours à des besoins occasionnels, sous forme de contrats de courte durée pour pallier certaines vacances de poste. Il est également noté que ces vacances de postes ne se situent plus dans la fonction « soutien » (-2), grâce aux premières actions menées pour améliorer l'attractivité de l'Ecole mais au niveau des missions « enseignement/recherche » (-8). Des actions spécifiques sont à mener sur ce sujet, elles sont identifiées dans le COP 2017/2021.

Le décalage des dépenses d'investissement par rapport au prévisionnel (0,8 M€) est lié à un glissement de 6 opérations du PPI, reportées en 2017, du fait de la situation des effectifs. Ce décalage n'a eu que peu de conséquences sur l'activité de recherche, même si des interventions ponctuelles ont été nécessaires pour faire face à des dysfonctionnements préjudiciables dans le cadre d'essais menés par le LOA notamment suite aux dysfonctionnements du réseau d'eau industrielle.

Le niveau du Fonds de roulement a augmenté pour se situer à 11,6 M€ dont 5.6 M€ mobilisables.

**Jean-François RIPOCHE** souligne que si la réserve de précaution a bien été versée à l'Ecole cette année, pour la deuxième année consécutive, cela ne présage pas de l'avenir et qu'il convient donc de tenir compte de cette incertitude dans les budgets à venir.

**Madame BONNEFOY** annonce la prise de fonction de Mme **Hélène PHANNER** en remplacement de Monsieur **Bernard HADDAD**. Si le contrôle budgétaire prend bonne note des difficultés rencontrées pour produire les résultats conformes aux normes GBCP, il est indispensable que celles-ci soient respectées pour l'exercice 2017.

**Line BONMARTEL-COULOUME** précise que les difficultés évoquées ne sont pas propres à l'ENSTA ParisTech mais rencontrées par la majorité des établissements.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les délibérations relatives au compte financier et au rapport de gestion de l'exercice 2016.

*Le Conseil d'administration approuve le compte financier 2016. Le Conseil d'administration affecte aux réserves le report à nouveau et le résultat net comptable de l'exercice 2016.*

*Bénéfice: 459 825,89€*

*Report à nouveau : - 419,34 €*

*Le Conseil d'administration approuve en séance le compte-rendu de gestion de l'exercice 2016*

### **5.3 - Fixation des droits et frais de scolarité pour l'ensemble des programmes (hors cycle ingénieur) (délibération)**



**Xavier GANDIOL** présente les droits et frais de scolarité en précisant que ces montants sont identiques à ceux de l'exercice en cours.

*Le Conseil d'administration approuve les tarifications proposées pour les mastères spécialisés, les diplômes nationaux de masters et doctorat, les certificats d'établissement et la Validation des Acquis de l'Expérience pour l'année académique 2017-2018.*

*Les tarifications ainsi approuvées sont annexées à la présente délibération.*

#### **5.4 - Tarification formation continue (délibération)**

L'ENSTA ParisTech reçoit de plus en plus de sollicitations de professionnels qui souhaitent que certains de leurs ingénieurs suivent des cours délivrés par l'École. Pour pouvoir développer cette activité de formation et répondre favorablement à ces demandes, l'École souhaite fixer des critères généraux de tarification de la formation continue s'appuyant sur les cours qu'elle délivre.

Dans certains cas particuliers, comme la candidature d'un étudiant en poursuite d'études ou dans le cadre d'un partenariat académique, la direction de l'École peut accorder une exonération partielle ou totale des frais de scolarité.

Aux questions de **Florence PLESSIX et Arnaud LECOEUCE, Elisabeth CREPON** précise que les demandes de formation sont actuellement très faibles. Toutefois, un objectif de développement est inscrit dans le COP 2017/2021. Dans ce cadre les tarifs pourraient être revus.

Enfin, **Elisabeth CREPON** rappelle qu'il s'agit de formations réalisées directement par l'École et qu'il convient d'y ajouter celles réalisées à travers la filiale EUROSAE, commune avec l'ISAE.

*Le Conseil d'administration approuve la tarification de la formation continue qui s'appuie sur les cursus délivrés par l'École et la possibilité d'accorder une exonération partielle ou totale des frais de scolarité lorsqu'il s'agit d'une demande d'un étudiant ou d'un partenariat académique.*

*La tarification ainsi approuvée est la suivante :*

- séance de 1/2 journée (3h ou 3h30) de cours et / ou TD: 200 €*
- séance de 1/2 journée (3h ou 3h30) de cours en salle numérique : 250 €*

## 6 - Affaires académiques :

### 6.1 - Nominations au Conseil de la Formation (délibération)

**Patrick MASSIN** présente les deux candidats proposés à la nomination.

*Le Conseil d'administration approuve les nominations de Monsieur Frédéric Feyel, Chef du département Modélisation & Simulation, Safran Tech et de Monsieur Arnaud Renaud, PDG d'Artelys, au Conseil de la Formation de l'ENSTA ParisTech.*

### 6.2 - Nomination au Conseil d'Orientat ion (délibération)

**Nathalie BRANGER** indique que Mme Laurence Storelli, Directrice Recrutement Carrière et Diversité chez TOTAL, a mis fin à son mandat. Compte-tenu des liens forts existant entre l'ENSTA ParisTech et le groupe TOTAL, il est proposé la nomination de Monsieur Andrew Hogg, Director of Education chez TOTAL SA.

Le Président rappelle l'importance des travaux de ce Conseil et se félicite de la qualité et diversité des membres qui le constituent.

*Le Conseil d'administration approuve la nomination de Andrew Hogg, Director of Education de TOTAL SA, au Conseil d'Orientat ion de l'ENSTA ParisTech.*

### 6.3 - Partenariats académiques nationaux et internationaux (information)

**Nathalie BRANGER** rappelle dans un premier temps les objectifs de ces partenariats, en cohérence avec le COP 2017/2021. Il s'agit de mettre en avant une **dynamique favorisant** la visibilité de l'école dans ses domaines d'excellence, l'enrichissement de la formation, les nouvelles opportunités de collaboration en recherche et le développement de ressources propres.

A l'international, la nouvelle dynamique partenariale, complémentaire de l'approche classique de collaboration présente des caractéristiques communes : une collaboration entre grandes écoles françaises, la réponse à une demande des partenaires académiques et industriels, une vocation à générer des ressources financières pour l'École.

**Nathalie BRANGER** conclue son intervention par un point de situation de deux partenariats. Un double-diplôme innovant avec l'Université de ZheJiang en Chine en partenariat avec l'Ecole polytechnique et Telecom ParisTech d'une part et un accord de collaboration à travers un consortium avec l'Université de Flinders en Australie d'autre part.

L'université de ZheJiang (ZJU) fait appel à ses partenaires, dont l'ENSTA ParisTech, pour former des cadres techniques chinois amenés à évoluer vers des fonctions managériales au sein des grandes entreprises du pays dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Les premiers participants arrivent en France en septembre 2017.

S'agissant du partenariat avec l'Australie, il se place dans le contexte du contrat franco-australien portant sur la vente à l'Australie de 12 sous-marins Shortfin Barracuda par DCNS. Il se structure via la création du consortium GEMA, pour « Grandes Ecoles pour la Marine Australienne »

et le regroupement de Grandes Ecoles françaises qui mettent en avant leurs complémentarités pour faciliter les relations avec DCNS d'une part, et avec les universités australiennes d'autre part. Les membres fondateurs sont l'Ecole polytechnique, CentraleSupélec, Centrale Nantes, et l'ENSTA ParisTech. L'ENSTA Bretagne est en cours d'intégration du consortium. Concrètement il s'agit de mettre en place une partie des formations et des transferts technologiques prévus dans le programme « Future Submarine », via de nouveaux programmes de masters et de doctorats, la formation d'enseignants-chercheurs sur des thématiques spécifiques, la mise en place de programmes de recherche conjoints, l'échange de scientifiques de haut niveau, du financement de travaux de recherche dans les domaines du génie maritime, des systèmes complexes et de la cyber sécurité. Le financement du volet académique est adossé au contrat industriel entre DCNS et le gouvernement australien.

**Jean-Francois RIPOCHE** signale que le comité directeur de défense franco-australien dédié à la recherche est revitalisé. **Pascal PINOT** précise que les contacts entre les différents acteurs ont été activés pour permettre la coordination des actions.

**Patrick MASSIN** présente la convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure Maritime (ENSM) qui vise à mettre en commun des compétences complémentaires dans le domaine maritime et para-maritime. Concrètement il s'agit de mettre en place un Mastère Spécialisé à la rentrée 2018, de constituer des équipes communes d'étudiants sur des challenges, d'interventions croisées d'enseignants.

Il poursuit par la présentation de la convention de partenariat avec l'INSTN qui vise à construire une offre de formation cohérente et complémentaire, accroître l'attractivité à l'échelle nationale et internationale, et mener une politique scientifique de qualité, avec dès la rentrée 2016/2017 une mutualisation du parcours électronucléaire avec le Génie Atomique. Des actions sur le volet international, les relations entreprises et les pédagogies innovantes sont également prévues.

**Florence PLESSIX** rappelle que dans le cadre du COP il est recommandé que dans le domaine du maritime les initiatives soient traitées dans le cadre du groupe ENSTA. Si c'est le cas pour le partenariat avec l'Australie, il semble que ce ne soit pas encore le cas pour celui avec l'ENSM.

**Elisabeth CREPON** confirme que les échanges ont bien lieu entre les deux écoles pour l'ensemble des initiatives relevant du domaine maritime. **Le Président** appuie en ce sens en notant toutefois que l'ENSTA ParisTech se doit, dans le cadre des objectifs de positionnement figurant également au COP, d'être reconnue comme le référent dans le domaine maritime au sein de l'Université Paris Saclay. Il demande également que ce partenariat associe dès que possible des partenaires industriels du domaine.

**Olga LEFEVRE-PESTEL** signale que ce partenariat sera soumis au Conseil d'administration de l'ENSM. En tant que tutelle de l'ENSM, elle se félicite de ce partenariat. Elle précise, en réponse à la demande du Président, que 7 armateurs sont membres de ce Conseil d'administration.

**Pascal PINOT et Florence PLESSIX** s'interrogent sur le modèle économique du partenariat avec la Chine, au regard notamment du coût de scolarité partagé entre les écoles partenaires.

**Richard Le GOFF** répond que le volume d'heure d'enseignement dispensé par l'ENSTA ParisTech est de l'ordre d'une vingtaine uniquement, donc un coût très faible au regard de la contrepartie que constitue la dynamique visant à associer l'entrepreneuriat et l'innovation.

**Le Président** demande néanmoins que dans un avenir raisonnable, l'Ecole se dote de la capacité de facturer au juste prix, c'est-à-dire en intégrant le « coût environné ».

**7 - Questions diverses :**

**Le Président** convoque les prochains conseils pour le 15 juin et le 9 novembre 2017 à 14 heures en salle du conseil à Palaiseau.

La séance est levée à 17h00.